

2B AMENAGEMENT

**Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 151 Route de VOURLES 69230 ST GENIS LAVAL
507 863 314 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf,
le 1^{er} octobre,
à 11 heures 30,
Au siège social à ST GENIS LAVAL,

La société AJC FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 151 route de Vourles 69230 ST GENIS LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420 044 596 RCS LYON, représentée par Messieurs André BERENGIER et Jean Christophe BERENGIER en leur qualité de co-gérant,

Associée unique de la société 2B AMENAGEMENT,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Franck GEISLER de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveaux gérants à compter de ce jour :

- **Monsieur André BERENGIER**
demeurant 44 rue Sala 69002 LYON ,
- **Monsieur Jean Christophe BERENGIER**
demeurant 416 chemin du Bois Contal 69390 Charly,

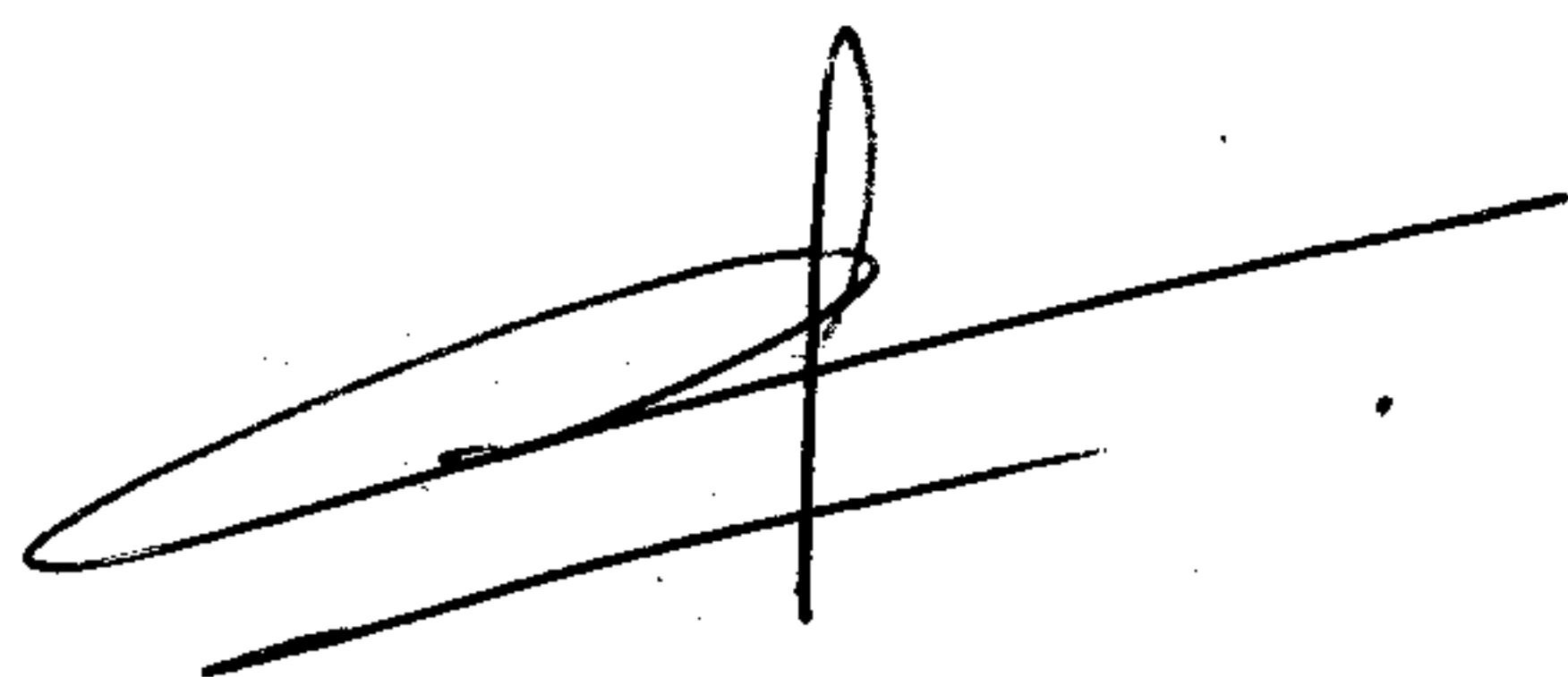
qui acceptent, pour une durée illimitée.

Monsieur André BERENGIER et Monsieur Jean Christophe BERENGIER ont préalablement déclaré qu'ils n'étaient soumis à aucune incompatibilité les empêchant d'exercer leurs fonctions et qu'ils acceptaient lesdites fonctions de gérant. Ils exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Franck Geisler

La société AJC FINANCES

Représentée par Monsieur André BERENGIER et Monsieur Jean Christophe BERENGIER

